

Réunion des délégués du personnel France 3 Caen.

Du 07/06/2018

Questions FO

Evènements familiaux

En cas de décès d'un proche de salarié, l'entreprise n'envoie plus de fleurs. Il a également été affirmé récemment que la messagerie professionnelle ne devait pas être utilisée pour organiser une quête entre salariés à ces occasions. La direction peut-elle préciser les règles ?

Direction : cf note de service du 15 sept 2016 à propos des « frais de représentation » : elle précise que « Les cadeaux/fleurs à destination des collaborateurs (naissance, mariage, décès d'un proche) ne sont pas pris en charge par France Télévision. Des primes, jours de congés ou cadeaux du C.E sont prévus pour ces événements par ailleurs »

Entretiens annuels

Les entretiens annuels sont-ils tous terminés ? A quoi servent précisément les conclusions de cet entretien ? Ces données sont-elles traitées ensuite par un logiciel ? Celui-ci intègre-t-il tous les éléments consignés dans le compte rendu de l'entretien ? Enfin, cet entretien est-il obligatoire ?

Direction : Les entretiens annuels ont eu lieu jusqu'au 30/06. Les conclusions de ces entretiens permettent notamment de proposer de formations aux salariés. Les données sont traitées manuellement par le service RH et ne donne pas lieu à l'attribution de notes.

Ces entretiens sont obligatoires, c'est la loi. Les commentaires en fin d'entretiens sont libres.

Collaborations avec France Bleu

La tutelle met en avant la volonté de développer les synergies entre France3 et France Bleu. Qu'en est-il en Normandie, quels sont projets ?

Direction : cf le tchat avec la présidente du 06/06
(http://monespace.francetv.fr/entreprise/a_la_une/tchatpresidente/Pages/tchatpresidentejuin.aspx)

ETP

Cette année, la Direction Générale impose la réduction de 6,8 ETP. Peut-on avoir un point à 6 mois de la fin de l'année ? Comment la DRH de Normandie compte-t-elle atteindre cet objectif de réduction des ETP sur une année ?

Direction : aucun point ne sera fait en DP car cela est de la compétence du CE. Des bilans de l'emploi sont fait régulièrement, veuillez-vous référer aux comptes rendus de CE.